

Crédit de Fr. 500'000.- pour l'aménagement de parkings à la rue de la Jeunesse

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement de parkings à la rue de la Jeunesse afin, d'une part, de réorganiser le stationnement dans le secteur Est de la patinoire, sous le pont de la RDU et, d'autre part, de créer de nouvelles places à l'Ouest de la patinoire afin de compenser les places qui seront supprimées sur l'actuelle parking Losinger dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment de la Mandchourie.

1. BESOINS EN STATIONNEMENT

La construction du bâtiment à la rue de la Mandchourie dans lequel se trouvera la Maison de l'Enfance, institution communale, implique la suppression du parking existant sur la parcelle concernée. Ces places de stationnement (1 place adaptée aux handicapés, 42 places publiques et 40 places privées) doivent être compensées à proximité, à l'Ouest de la patinoire. Le projet concerne également les terrains situés à l'Est de la patinoire dont la situation actuelle est insatisfaisante et doit être assainie par un aménagement cohérent.

Les nouveaux parkings doivent également permettre de satisfaire les besoins en stationnement lors de manifestations à la patinoire et au Centre sportif notamment.



Fig. 1 : Situation du parking actuel de la Mandchourie (P) et des nouvelles zones de stationnement aux abords de la patinoire

2. PROJET DE STATIONNEMENT A L'EST DE LA PATINOIRE

Le projet de stationnement à l'Est de la patinoire consiste essentiellement en une réorganisation et un assainissement de la situation actuelle qui est chaotique, la plupart du temps (problématique soulevée à de nombreuses reprises au Conseil de Ville), les places n'étant pas aménagées et marquées, ce qui rend difficile les contrôles par la Police locale.

2.1 Préambule

Le projet *Delémont marée basse* prévoit, en cas de débit supérieur à la crue centennale, de déverser sur les voies CFF une partie des eaux de la Sorne dans le but de préserver le centre-ville, où la capacité de la rivière est limitée (concept du couloir de déversement). Un déversoir de crues sera donc prochainement construit sur la parcelle n°247, propriété de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU). Pour cet ouvrage, un terrassement de 70 cm environ sera nécessaire entre la Sorne et les voies CFF. Le projet de stationnement situé à l'Est de la patinoire est parfaitement compatible avec ce déversoir de crues.

2.2 Projet de stationnement

Pour tenir compte des engagements de la Commune avec les différents partenaires (Polyadès, CPJU), le stationnement de ce secteur est divisé en 4 zones (voir figure 2) :

B. Un parking public de 23 places (dont 1 place pour handicapés) en dehors du déversoir de crues. Le stationnement est payant en journée de 7 h à 17 h (durée de stationnement de 12 h au maximum) afin d'éviter le parcage de longue durée (parking du Gros-Pré à privilégier).

- C. Un parking provisoire de 30 places à l'endroit réservé à un futur skate parc. Ce stationnement, dont le régime est identique au parking B ci-dessus, est utile pour éviter le parking sauvage dans cette zone non aménagée.
- D. Un parking de 29 places réservé à la CPJU (mise à ban) est prévu dans le déversoir de crues, conformément à la convention du 3 décembre 2014. Ce parking est ouvert gratuitement au public de 17 h à 7 h du lundi au vendredi ainsi que tous les week-ends et jours fériés.
- E. Le parking Polyadès (en grande partie sur un terrain communal mis en location) comprend 51 places dont 9 places dans la zone du déversoir de crues. Selon les conditions du permis de construire, ces places sont ouvertes au public gratuitement en dehors des heures d'ouverture des bureaux (17 h à 7 h) ainsi que les week-ends et jours fériés.

Le parking E est à charge de la société Polyadès. Les parkings B et D seront aménagés sur le même principe que les places de parc de la Croisée des Loisirs. Le parking provisoire C sera aménagé sur la surface grisée actuelle, dans l'attente d'un projet de skate parc. Les activités de la société de pétanque sont maintenues par le projet.

A noter que 12 places gratuites sont déjà disponibles devant le restaurant de la patinoire, dont une place pour handicapés.

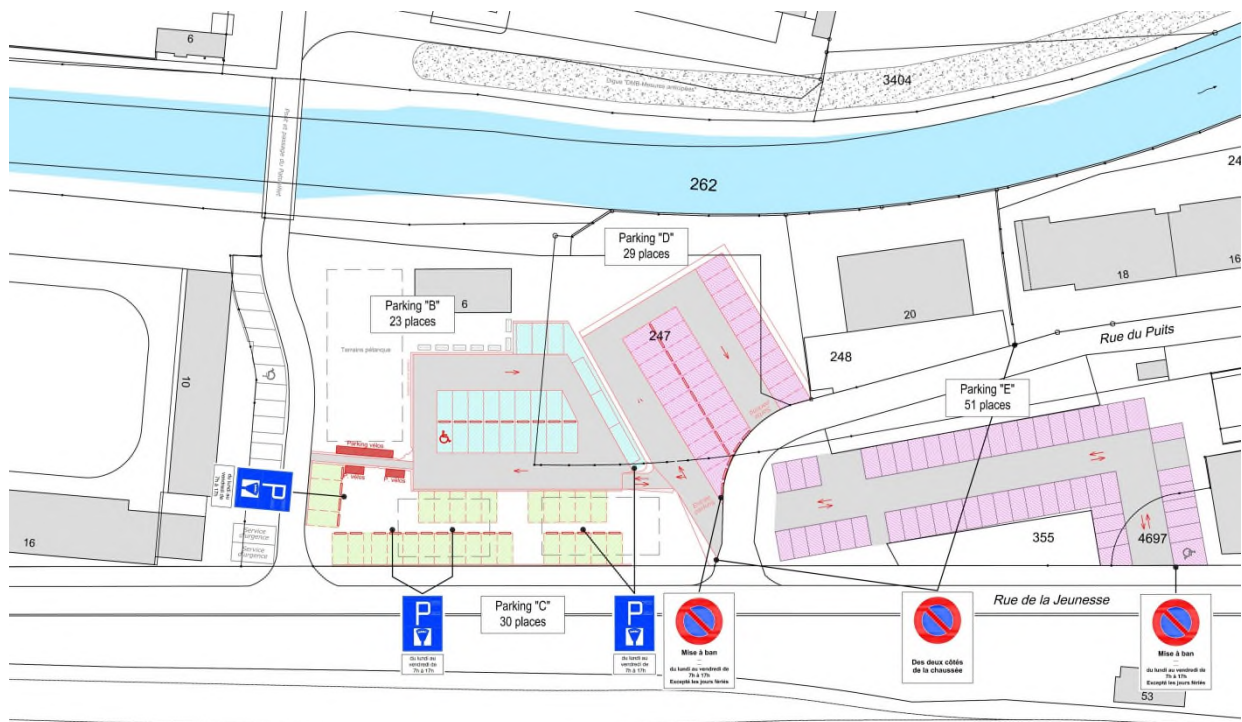


Figure 2 : Projet de parking réaménagé (B, C, D, E)

3. PROJET DE STATIONNEMENT A L'OUEST DE LA PATINOIRE

Un parking de 93 places (dont 2 places pour handicapés) est projeté à l'Ouest de la patinoire sur un terrain devenu communal. Une future extension à 120 places environ est possible à terme. Ce parking étant relativement éloigné du centre-ville, et pour des raisons de cohérence avec le régime de stationnement sur le parking de la Blancherie, il est proposé ici un stationnement libre (zone blanche). Un portique empêchera l'accès aux grands véhicules (caravanes par exemple - dispositif non envisageable dans le couloir de gestion des crues). Ce parking sera aménagé sur le même principe que les places de parc de la Croisée des Loisirs. Tous les arbres existants sont conservés.

Ces 93 places de stationnement, auxquelles s'ajoutent les places disponibles dans les parkings E (51 places), D (29 places) et B (23 places), constituent une offre a priori suffisante pour une manifestation le week-end à la patinoire ou au Centre sportif (un recensement en octobre 2013 a identifié 140 voitures stationnées dans le secteur lors d'une manifestation). Les parkings de la Blancherie et du Gros-Pré complètent cette offre.

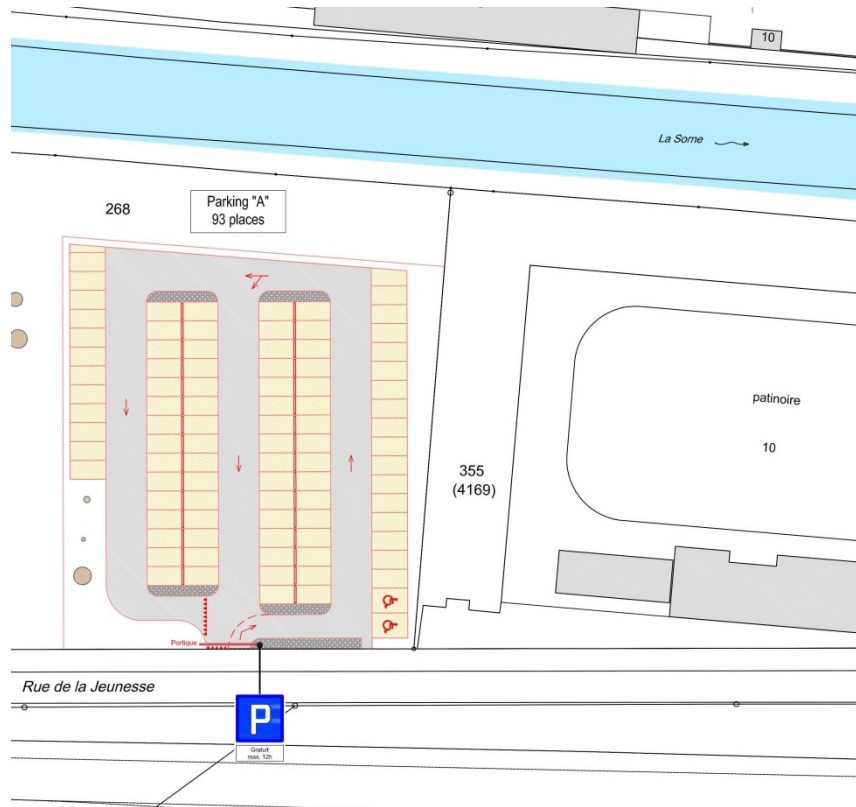


Figure 3 : Projet de parking réaménagé (A)

4. FINANCEMENT ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES PARKINGS

Sur la base d'un appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises locales, le devis suivant peut être présenté :

	en francs
- Parking A (génie civil et équipements) :	320'000.-
- Parkings B à D :	145'000.-
- Honoraires :	35'000.-
Total :	¹500'000.-

Remarque : le parking E est financé par la Société Polyadès.

Ce crédit de Fr. 500'000.- sera financé par un prélèvement de Fr. 150'000.- dans le fonds no 2800.20 pour les places de parc : le financement du prélèvement sur le fonds se fera par les liquidités disponibles. Il n'y aura donc pas de charge financière pour ce montant. Le solde, soit Fr. 350'000.-, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 17'500.- (intérêts 3 % et amortissement 2 %).

Le plan financier des investissements prévoit un montant de Fr. 400'000.- en 2016. La différence de Fr. 100'000.- permet la réalisation d'un parking a priori suffisant à l'Ouest de la patinoire en cas de manifestation. Cela permet également l'aménagement du parking C provisoire sous le pont de la RDU sans lequel la gestion du stationnement dans ce secteur serait difficile.

Les conditions financières de mise à disposition des parkings B et D ont été négociées comme suit : en contrepartie de la mise à disposition gratuite de la parcelle n°247 pour la réalisation du déversoir de crues nécessaire au projet *Delémont marée basse*, les frais de construction et d'entretien des parkings sont à la charge de la Municipalité. Les recettes du parking B seront partagées entre la CPJU et la Municipalité. L'utilisation publique du parking D est acceptée entre 17 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que les week-ends et jours fériés. La CPJU pourra demander ultérieurement pour ses besoins la mise à ban de 15 places supplémentaires sur le parking B.

Les conditions financières de mise à disposition du parking E ont été négociées comme suit : la société Polyadès, qui est au bénéfice d'une servitude foncière de droit de parcage, finance les coûts de construction et de maintenance du parking. Les frais d'entretien (nettoyage, balayage, déneigement) sont à la charge de la

¹ Travaux de génie civil, y compris fournitures (dont Fr. 20'000.- pour mats d'éclairage). Les prestations de main d'œuvre et la fourniture des câbles électriques sont couvertes par les budgets de fonctionnement des services concernés.

Municipalité en contrepartie de la mise à disposition publique du parking entre 17 h et 7 h ainsi que pendant les week-ends et jours fériés.

Le parking A sera réalisé d'ici au mois de septembre 2016. Les travaux à l'Est de la patinoire seront coordonnés avec ceux du déversoir de crues, au mieux dans le courant du 2^e semestre 2016.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Intégration du crédit dans le plan financier	x		400'000.00
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant	x		Fonds No 2800.20
			150'000.00
Solde du fonds au 31.12.2015			176'093.00
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		350'000.00

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	%	2	7'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			10'500.00
Total de la charge financière annuelle			17'500.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas. La Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 114 des comptes 2014.

5. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 500'000.- pour l'aménagement de parkings à la rue de la Jeunesse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 avril 2016

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 avril 2016 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 500'000.- pour l'aménagement de parkings à la rue de la Jeunesse est accepté.
2. Ce crédit est financé par un prélèvement de Fr. 150'000.- dans le fonds no 2800.20 pour les places de parc. Le solde, soit Fr. 350'000.-, sera couvert par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 avril 2016